

DÉPARTEMENT
DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT
DE LORIENT



République Française
Ville de PORT-LOUIS
Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation 09 septembre 2026	Étaient présents Martine PASGRIMAUD , Cyril AUBERT , Isabelle CHARMOILLE , Constantin HAYS , Karen LINDSAY AUBERT , Philippe PASGRIMAUD , Isabelle LE DANTEC , Bruno DUCUING , Jean-Pascal NOBILEAU , Bernadette WEBER , Dominique LE COUTEUR , Hélène LE NÉZET , Magali POUEDRAS , Manee DEJEANTY
Nombre de membres	
En exercice 19	
Présents 14	
Représentés 02	
Absents 03	Absents excusés ayant donné pouvoir de vote Anne CAPITANT , ayant donné pouvoir de vote à Bernadette WEBER , Robin ZAMORA , ayant donné pouvoir de vote à Bruno DUCUING
Sens des votes	
Pour /	Absents
Contre /	Roger LE VILAIN , Laurent DUMOLLARD , Nicolas BERGERON
Abstention /	

INTERCOMMUNALITÉ

D 2026 084 8°) Lorient Agglomération : rapport d'activité 2025

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale –EPCI- doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement

Ce document de référence donne ainsi une vision complète de toutes les actions conduites par l'Agglomération aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'au travers des grands chantiers d'intérêt communautaire

Il doit également faire l'objet d'une communication par le Maire auprès des membres du Conseil Municipal

Ce rapport a été communiqué et est également à la disposition des administrés en mairie

En conséquence,

Vu, l'article L 5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales, et entendu cet exposé,

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 07 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, prend acte de la communication par Madame la Maire de ce rapport d'activités 2025 de Lorient Agglomération

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le 28 septembre 2026
Le secrétaire de séance, Constantin HAYS. **La Maire, Martine PASGRIMAUD.**

